

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019 à 18h00.

Présents : Mmes BENAZET (2°AD), BACH, BONNET-LECLERCQ, MERIC, PUJOL N.
MM. EYCHENNE (1° ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), BONNEFONT, DOUMENC,
LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes ESTEBAN (Maire), DANDINE (4°ADJ), MOUCHAGUE (6° ADJ),
GOURMANDIN, LAVIGNE.

MM. LABEUR (5° ADJ), FABRY.

Absents : Mmes MACARY, PUJOL M.

M. BLANDIBIERES.

Secrétaire : Mme BENAZET.

En l'absence excusée de Madame Le Maire, Monsieur Le Premier Adjoint, Patrick Eychenne, ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, Avenue de la Gare.

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, situé Avenue de la Gare et cadastré Section C, N°773.

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée les délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2019 concernant la désaffectation dudit bâtiment et son déclassement avec incorporation dans le domaine privé de la Commune.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Le Premier Adjoint propose de vendre l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie dont la décision de principe avait été prise par délibérations en date du 13 mai 2019 et du 11 juin 2019.

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle qu'une offre a été reçue en Mairie pour un montant de 165 000.00 Euro et qu'elle a été faite conjointement par :

- M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
- M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
- Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.

Monsieur Le Premier Adjoint indique que cette offre est conforme à l'estimation faite par le service des Domaines en date du 10 juillet 2018.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Monsieur Le Premier Adjoint.
- Accepte, pour la vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, l'offre conjointe

faite par :

- M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
- M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
- Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.
- Dit que la vente s'effectuera au prix de 165 000.00 Euro.
- Dit que les frais engagés à l'occasion de cette vente seront à la charge des acquéreurs.
- Dit que le service des domaines a été consulté en date du 10 juillet 2018.
- Dit que l'Office notarial en charge de la rédaction des actes sera : SELARL Fieuzet

/ De Laval / Patino, Avenue Jean Bénazet, à Varilhes.

- Autorise Madame Le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

II/ Elément complémentaire tarif de la cantine pour les enfants extérieurs à la Commune.

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée les délibérations en date du 11 juin 2019 concernant les tarifs de l'ALAE et les tarifs de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Premier Adjoint indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de mentionner un élément complémentaire pour les enfants extérieurs à la Commune qui fréquenteraient le service de l'ALAE pendant la pause méridienne, à savoir que pour ces enfants, le tarif du repas de cantine comprend déjà le coût ALAE de la pause méridienne.

Monsieur Le Premier Adjoint précise dont que le coût de l'ALAE pour cette dite pause méridienne ne sera pas rajouté au prix du repas.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Monsieur Le Premier Adjoint.
- Dit que pour les enfants extérieurs à la Commune le tarif du repas de cantine comprend déjà le coût du service de l'ALAE relatif à la pause méridienne.
- Autorise Monsieur Le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

III/ Modification des heures pour le poste d'adjoint d'animation au Groupe Scolaire de Laborie suite au passage à la semaine de 4 jours et à la réorganisation du service de l'ALAE.

Monsieur Le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée la démission de M. Romain KERRMANN, adjoint d'animation stagiaire et précise qu'une déclaration de vacance d'emploi a été effectuée pour son remplacement.

Toutefois, avec le passage à la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, Monsieur Le Premier Adjoint propose de ramener la durée de travail hebdomadaire de ce poste de 22.40 Heures annualisée en fonction du calendrier scolaire.

Les candidats ayant postulé suite à la déclaration de vacance de poste souhaitant un poste à temps complet, Monsieur Le Premier Adjoint propose de recruter un agent en contrat à durée déterminée, dans l'attente du recrutement d'un agent statutaire.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Monsieur Le Premier Adjoint.
- Décide de réduire le temps de travail du poste d'adjoint d'animation, vacant à ce jour et d'en fixer la durée hebdomadaire à 22.40 Heures annualisées.
- Décide d'avoir recours à un contrat à durée déterminée, dans l'attente du recrutement d'un agent statutaire.
- Autorise Monsieur Le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IV/ Divers :

Ouverture de la piscine municipale.

La piscine est ouverte depuis le 6 juillet et jusqu'au 31 août 2019.

Des réparations ont été réalisées par les services techniques de la Commune et les pertes d'eau sont moins importantes cette année. Le système de chauffage fonctionne. La saison est donc lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.